

**Art. 4 :** La personne responsable des Marchés Publics du ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 05 juin 2012

Le ministre des Enseignements primaire,  
secondaire et de l'Alphabétisation

**Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI**

**ARRETE N° 052 / MEPSA/CAB/SG/DAF PORTANT  
CREATION D'UNE SOUS-COMMISSION D'ANALYSE  
DES OFFRES DANS LE CADRE DES APPELS  
D'OFFRES N° 03, 04 et 05- 2012/MEPSA/CAB/SG/DAF  
DES 20 ET 26 AVRIL 2012**

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,  
SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION**

Vu la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

Vu le décret n° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service public ;

Vu le décret n° 2009-295/PR du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de la direction nationale du contrôle des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-296/PR du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régularisation des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-035/PR du 07 mai 2010 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu l'arrêté n° 001/MEPSA/CAB/SG/DAF du 11 janvier 2010 portant création d'une commission de contrôle des marchés publics et délégations de service public au Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;

Vu l'arrêté n° 002/MEPSA/CAB/SG/DAF du 11 janvier 2010 portant nomination des membres de la commission de contrôle des marchés publics et délégations de service public ;

Vu l'arrêté n° 148/MEPSA/CAB/SG/DAF du 31 janvier 2010 portant création d'une commission de passation des marchés publics et délégations de service public au ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;

Vu l'arrêté n° 006/MEPSA/CAB/SG/DAF du 25 janvier 2011 portant nomination des membres de la commission de passation des marchés publics et délégations de service public ;

Vu l'arrêté n° 033/MEPSA/CAB/SG/DAF du 17 mars 2011 portant nomination de la personne responsable des marchés publics et délégations de service public ;

Considérant les nécessités de service.

**ARRETE :**

**Article premier :** Il est créé au Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, une sous-commission d'analyse des offres des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres n° 03, 04 et 05- 2012/MEPSA/CAB/SG/DAF des 20 et 26 avril 2012, relatifs aux travaux de construction de bâtiments scolaires, du Lycée Scientifique de Kara et de réhabilitation de salles de classe pour le compte de l'année budgétaire 2012.

**Art. 2 :** La sous-commission d'analyse a pour mission d'évaluer les offres proposées par les entreprises soumissionnaires.

A ce titre, elle :

- évalue les offres techniques et financières conformément aux clauses des dossiers d'appel d'offres y relatifs ;
- soumet à l'appréciation du ministre les propositions d'attribution des marchés.

**Art. 3 :** La sous-commission d'analyse est composée comme suit :

- Mesdames :

- **GADO Nabine**, chef section équipements scolaires à la direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation, membre ;

- **KOUFAM Adja**, technicienne en génie civil à la direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation, membre ;

- Messieurs :

- **AMAGLO Kossivi**, directeur des affaires financières, président ;
- **MONDO Lallebli**, chargé d'études à la direction des affaires financières, 1<sup>er</sup> rapporteur ;
- **MEWEKPO Amévi**, chargé d'études au secrétariat général, 2<sup>e</sup> rapporteur ;
- **AYEDJINOU Akotchédé**, comptable au cabinet, membre ;
- **EKON Missodé**, chef division des statistiques et de la carte scolaire à la direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation, membre ;
- **DANSOU Romain**, directeur du Bureau d'Etudes «Epauc Nouvelle» ;
- **MEDEKE Panapesse**, chef division constructions scolaires à la direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation, membre ;
- **SAMA Essohanam**, chargé d'études à la direction des affaires financières, membre ;
- **QUAYE Atsou**, chef section constructions scolaires à la direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation, membre ;

- **WILSON Adjévi Blewussi**, chargé d'études à la direction des affaires financières, membre ;
- **KONOU Koffi**, chargé d'études à la direction des affaires financières, membre ;
- **ASSIMTI Mawapwè**, chargé d'études à la direction des affaires financières, membre ;
- **NYAMASSOULE M'nante**, chargé d'études à la direction des affaires financières, membre.

**Art. 4** : La personne responsable des Marchés Publics du ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 05 juin 2012

Le ministre des Enseignements primaire,  
secondaire et de l'Alphabétisation

**Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI**